



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 3 novembre 2015

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	FAVRE Annie
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Le Biot</u> :	VERNAY Franck (DS)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse, BOIRE-VARLET Sophie et COTTET-DUMOULIN Patrick
<u>Morzine</u> :	PHILIPP Martine, RICHARD Hélène, RICHARD Michel, PEILLEX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>Lullin</u> :	CRAYSTON José et DEGENEVE Alain
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis et CORNIER-PASQUIER Anne

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

PASQUIER Régis (Bellevaux) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)

Délégués excusés :

BERGER Gérard (Morzine), PASQUIER Régis (Bellevaux), GAYDON Christelle (Essert-Romand), LAGRANGE Georges (Montriond) et TOURNIER Henri-Victor (Le Biot)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), COFFY Serge (La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), GLEIZES Lidwine (responsable environnement et déchets), BLANCHARD Aurélien (DRH), BENEDETTI Jean-Pierre (chargé de mission saisonniers) et BOURREAU Chantal (cellule logement des saisonniers)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Travaux crèche des Gets

Stéphane PUGIN-BRON annonce la fin des travaux de réaménagement de la crèche des Gets dans les délais. Il tient à remercier Nathalie GOINE pour son intervention efficace, Hervé MONNET, le maître d'œuvre qui a accepté de conduire le chantier au dernier moment, et l'ensemble des entreprises qui ont respecté le planning pourtant serré.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 20 octobre 2015 :

- 22 oct. : COPIL télé-médecine à Thonon *Jacqueline GARIN*
- 23 oct. : CA CLD à Thonon *Christophe MUTILLOD*
- 29 oct. : COPIL LEADER à Allinges *Jacqueline GARIN*
- 2 nov. : Bureau PSP à St Jean d'Aulps *Jacqueline GARIN*
- 3 nov. : COPIL contrat rivières à Marin *Jacqueline GARIN et Yannick TRABICHET*
- 3 nov. : Réseau des bibliothèques à Annecy *Hélène RICHARD*

3- Présentation du projet de règlement intérieur

Aurélien BLANCHARD, DRH de la CCHC, présente les grandes lignes du projet de règlement intérieur. La première partie présentée pour validation au conseil ce soir comprend l'organisation du travail pour les salariés. Une seconde partie concernant l'hygiène et la sécurité sera proposée au conseil au premier trimestre 2016.

TITRE 1 : ORGANISATION DU TRAVAIL

Article 4 : LA NOTION DE TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF

Article 5 : LA DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL

Article 6 : LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Article 7 : LA DUREE QUOTIDIENNE DE TRAVAIL

Article 8 : LES CYCLES DE TRAVAIL

Article 9 : L'ACQUISITION DE JOURS ARTT

Article 10 : HEURES SUPPLEM. ET HEURES COMPLEMENT.

Article 11 : TRAVAIL LES DIMANCHES ET JOURS FERIES

Article 12 : TRAVAIL DE NUIT

Article 13 : CONGES ANNUELS

Article 14 : CONGES DE MALADIE

Article 15 : COMPTE EPARGNE TEMPS

Article 16 : RETARDS OU ABSENCES

Article 17 : AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Article 18 : ASTREINTES

Annexe 1 : délibération relative à la mise en place du temps partiel

Annexe 2 : délibération relative au compte épargne temps

Annexe 3 : délibération relative à la fixation du régime des autorisations d'absence

Annexe 4 : délibération relative à la fixation du régime des astreintes

Annexes 5 à X : détail par service

Il insiste sur plusieurs points qu'il demande aux élus de valider :

Article 4 : TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF

Tout déplacement à la journée en dehors du territoire de la collectivité, quelque en soit le motif (réunion, formation, concours...) et la durée transport compris, comptera pour une journée complète et ne donnera pas lieu à la comptabilisation d'heures supplémentaires.

Article 6 : DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet, ainsi que les agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an peuvent demander à exercer leurs fonctions à temps partiel. Le temps partiel pourra être organisé uniquement dans le cadre hebdomadaire et les quotités accordées seront limitées à **50, 80 et 90%**.

Article 9 : ACQUISITION JOURS ARTT

Jours ARTT selon la durée hebdomadaire de travail :

Durée hebdomadaire de travail	Nb de jours ARTT
39 h	23 j
38 h	18 j
37 h	12 j
36 h	6 j
35 h	0 j

La période pendant laquelle un agent bénéficie d'un congé pour raison de santé ne génère pas de jours RTT

Article 8 : CYCLES DE TRAVAIL

Il appartient à l'autorité territoriale de déterminer les horaires de travail et les obligations de service des agents dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Sont annexés au présent règlement les cycles de travail par service.

Exemple pour le SERVICE SENTIERS

Lieux de prise de fonctions et d'exécution des missions :

Services techniques de la Vignette - Territoire de la CCHC

Composition du service :

6 agents saisonniers à temps complet, de fin avril à mi novembre

Organisation du travail :

Rythme de travail : Travail sur 5 jours par semaine sur toute la période, du lundi au vendredi

Horaires des agents

De fin avril à fin mai et de début octobre à mi-novembre

7 h 00 □ 12 h 00 et 13 h 00 □ 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

De début juin à fin septembre : 6 h 00 □ 13 h 00

Heures supplémentaires : Effectuées à la demande du chef de service, elles seront rémunérées.

Astreintes : Néant

Congés annuels : Compte tenu des nécessités de service, les congés sont à prendre à compter du mois d'août.

Moyens mis à disposition :

. Vêtements de travail

. Équipements de protection individuelle

. Un téléphone portable par équipe

Article 13 : CONGES ANNUELS

Pour assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité et par soucis d'équité, l'absence d'un agent au titre de congés annuels, de jours ARTT ou de récupérations, ne pourra excéder 14 jours calendaires consécutifs entre le 1^{er} mai et le 15 septembre.

Article 16 : RETARDS OU ABSENCES

Un retard exceptionnel ne fera l'objet que d'une simple remontrance du chef de service.

Un deuxième retard sur une période de 3 mois occasionnera le retour à domicile de l'agent concerné pour la demi-journée, qui sera décomptée des congés.

Un troisième retard sur la même période engendrera également un retour à domicile pour la demi-journée, mais celle-ci ne sera pas payée et donnera lieu au lancement d'une procédure disciplinaire.

Concernant l'article 16, Yannick TRABICHET et Jean-Louis VUAGNOUX trouvent les dispositions en matière de congés particulièrement restrictives. Stéphane PUGIN-BRON explique que cette disposition, qui existe depuis deux années de manière informelle a été instaurée pour éviter que trop d'agents techniques soient absents en même temps au risque de déstabiliser les services sur certaines périodes (avril/mai et août notamment). Il a souhaité ensuite généraliser cette disposition à l'ensemble du personnel dans un soucis d'équité.

Madame la Présidente souhaite un premier vote sur ce projet avant transmission au Comité Technique Paritaire qui doit réglementairement donner son avis avant validation définitive en conseil communautaire. Le projet est adopté par 21 voix pour, 1 abstention et 4 contre (Yannick TRABICHET, Romain GURLIAT et Jean-Louis VUAGNOUX-2 voix avec la procuration de Régis PASQUIER)

3- Présentation du Géopark

Jean-François BAUD (élu référent du SIAC au géopark) et Sophie JUSTICE (coordinatrice du Géopark) présentent ce qu'est le géopark (*voir diaporama*).

Le Géopark du Chablais a obtenu son label en 2012 pour une durée de 4 ans. Son principal objectif est la mise en valeur des territoires intermédiaires et la création d'un lien fort entre territoires du Chablais.

Jean-François BAUD précise que les géopark sont regroupés en réseau mondial reconnu par l'UNESCO. Une décision de l'UNESCO attendue en novembre 2015 pourrait d'ailleurs transformer ce soutien en véritable label.

A noter qu'en 2016, le Géopark du Chablais doit être revalidé avec un risque d'être sorti du réseau si on ne montre pas un travail de qualité et une évolution positive du géopark et de ses actions. 240 critères seront examinés.

Christophe MUTILLOD souhaite que si les géoparks deviennent label UNESCO, la communication des offices de tourisme, des sites touristiques concernés et des communes utilise plus et mieux ce label.

Anne CORNIER-PASQUIER, référente de la CCHC au géopark, pose le problème des conflits possible entre les produits valorisés par les offices de tourisme et ceux valorisés par le géopark. Elle rappelle la volonté des élus de la CCHC que le géopark ne se substitue pas aux OT pour des produits déjà développés par les territoires mais joue la complémentarité. Jacqueline GARIN souligne le travail de qualité réalisé par le géopark avec l'Education Nationale. Hélène RICHARD s'interroge sur la qualité des fondations du géopark. Attention à ne pas être trop ambitieux, il conviendrait de se recentrer sur 1 à 2 thématiques et notamment le scolaire. Jean-François BAUD rappelle que l'un des points faibles est le lien avec les territoires notamment en matière de tourisme alors que cette thématique est un point crucial de l'évaluation faite par les examinateurs du label. Il convient qu'il faut toutefois rester réaliste et modeste du fait du manque de moyen. Anne CORNIER-PASQUIER souligne justement qu'il existe un décalage entre les enjeux et les moyens mis en face par le SIAC. Hélène RICHARD rappelle la nécessité de travailler également sur l'appropriation du Géopark par la population chablaisienne.

Concernant la géoroute, Stéphane PUGIN-BRON souligne que deux sites de la CCHC ne sont pas encore équipés, Morzine pour des raisons liés au choix du site d'implantation et Avoriaz, les élus de la CCHC ayant décidé de ne pas prendre à la charge de la CCHC le surcoût lié à la pose, la validation des premiers éléments défectueux n'ayant pas été faite par la CCHC qui ne saurait donc en subir les conséquences financières.

4- Présentation de la politique des saisonniers pour l'hiver 2015/2016

4.1 Bilan financier pour l'hiver 2014/2015

Bilan pour les campings :

Dépenses

Location campings	29 075 €
Électricité La Baume	17 380 €
Eau La Baume	356 €
Divers	767 €
Personnel (7 mois à 10h/sem)	3 875 €
	51 453 €

<i>Recettes :</i>	
Location emplacements	12 346 €
Remboursement personnel (CUI)	2 186 €
CD 74	20 000 €
Divers	34 532 €
<i>Résultat</i>	- 16 921 €

Bilan pour l'auberge du Cloret :

<i>Dépenses :</i>	
Location auberge	10 000 €
Chauffage	2 961 €
Carburant	282 €
Petits équipements et fournitures diverses	5 062 €
Électricité	3 487 €
Personnel (7 mois à 10h/sem)	3 875 €
	25 667 €

<i>Recettes :</i>	
Location studios	17 850 €
Remboursement frais de gestion par employeurs	1 610 €
Remboursement personnel (CUI)	2 186 €
FCTVA	549 €
	22 195 €

Résultat **- 3 472 €**

4.2 Présentation hiver 2015/2016

Jean-Pierre BENEDETTI et Chantal BOURREAU présentent le fonctionnement pour cet hiver.

CELLULE LOGEMENT :

- 2 agents : Jean-Pierre BENEDETTI (*chargé de mission Politique des saisonniers*) et Chantal BOURREAU (*chargée des campings et de l'auberge de novembre à mai*)
- des logements dans le parc privé :
 - 1 logement à Montriond *1 saisonnier*
 - 2 logements à Morzine *8 saisonniers*
 - 4 logements Col du Corbier *disponibles à ce jour*
- 2 campings (31 emplacements)
- 1 auberge (9 logements)

CAMPING DE LA BAUME

- **25 emplacements** : tous complets depuis le 31 octobre
- 40% d'habitues reviennent
- Travaux de mise en sécurité et confort effectués cet été
- Hausse des prix de location pour financer la mise à disposition d'extincteur dans chaque camion
- Besoin d'une présence régulière

CAMPING DE MONTRIOND

- **6 emplacements** : tous complets depuis la mi-septembre
- 3 déjà présents l'année dernière
- Hausse des prix (idem La Baume)
- Personnel sans problème

AUBERGE DU CLORET

- **9 logements dont deux doubles**
- Tous réservés (*1 Avoriaz, 7 Morzine, 1 Montriond et 1 Les Gets*)
- Travaux d'aménagement des cuisines en cours sur 7 logements
- Stationnement à perfectionner
- Besoin d'une présence régulière

CONCLUSIONS CELLULE LOGEMENT

Auberge : capacité trop limitée

Campings : capacité limitée notamment sur Montriond du fait de la proximité des lieux d'emplois

Personnel venant de tous les secteurs d'activités (*commerce, hôtellerie, services, transports,...*)

Saison d'été : de plus en plus de demandes pour les campings mais nous n'avons rien à proposer actuellement.

Jean-Pierre BENEDETTI précise qu'il a beaucoup de difficulté à trouver des logements dans le parc privé avec une demande insatisfaite pour environ 200 saisonniers. Des logements sont disponibles au Col du Corbier mais ils sont un peu loin des lieux d'exercice. Toutefois, certains seront peut-être utilisés en dernier recours. Élisabeth ANTHONIOZ demande à ce que les personnes qui classent les meublés soient contactées car ce sont elles qui sont en contact direct avec les loueurs et qui pourraient rediriger certains loueurs dont les meublés ne correspondent plus au standard touristique vers une location aux saisonniers. Par ailleurs, elle trouve regrettable que la collectivité soit obligée de se substituer à certains employeurs alors que ceux-ci possèdent des logements qu'ils préfèrent mettre sur le marché touristique. Chaque employeur doit se responsabiliser. Jacqueline GARIN souligne que tous les employeurs n'ont pas de patrimoine immobilier. Chantal BOURREAU précise qu'il paraît difficile d'impliquer les employeurs financièrement dans les locations des campings. En effet, certains saisonniers ne souhaitent pas que leur employeur connaisse leur mode de logement au risque d'être marginalisé.

Concernant les campings, Jean-Pierre BENEDETTI précise que le THIANTY passe 1 à 2 fois dans l'hiver avec des médecins et des addictologues pour assurer un suivi sur la santé des saisonniers.

Stéphane PUGIN-BRON précise que Jean-Pierre BENEDETTI s'est rendu récemment au forum de La Rochelle pour rechercher des saisonniers avec des cv de qualité. Il s'est aperçu que les Points d'Accueil des Saisonniers de Tarentaise et de l'Oisans étaient présents depuis de longues années sur ce genre de forum afin de diriger sur leurs stations les saisonniers les plus qualifiés. Cette opération sera donc à reproduire chaque année.

Jean-Pierre BENEDETTI présente les statistiques du site internet dédié à la saisonnalité. La fréquentation est en forte hausse depuis que la CCHC le gère (octobre 2013). Il précise que des améliorations sont à prévoir en 2016 pour développer encore sa fréquentation.

	Visiteurs différents	Nb de visiteurs	pages visitées
2012	3 323	4 137	10 521
2013	6 187	12 242	29 577
2014	11 439	19 629	40 184
2015	13 529	22 488	44 799 (<i>au 31 octobre</i>)

4.3 Maison de Service Au Public (MSAP)

Jean-Pierre BENEDETTI rappelle le projet de maison de saisonnalité située dans les actuels locaux de pôle-emploi à Morzine. Une opportunité rend possible son intégration dans le nouveau réseau des MSAP lancé et financé par l'État. En effet, ce programme va connaître un véritable essor national car le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a confirmé l'objectif de déployer **1 000 maisons de services au**

public d'ici fin 2016. Ces maisons sont portées par une commune, une intercommunalité une association ou un GIE. Les objectifs d'une MSAP sont :

- réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux services pour la population
- assurer le maintien des services au public dans les zones rurales et périurbaines
- permettre un maillage efficace et pertinent du territoire
- organiser la mutualisation des services

Elles sont utiles pour les services publics, les associations et les entreprises et pratiques pour les usagers qui peuvent trouver plusieurs services dans un seul espace.

L'intérêt serait de transformer le projet de maison de la saisonnalité à Morzine en une MSAP dans laquelle on trouverait :

- **Pôle-emploi** qui a donné un accord de principe pour rester à Morzine dans une MSAP sinon arrêt de leur permanence à l'horizon 2017

- **la CCHC** à travers le Point d'Accueil des Saisonniers et la cellule logement

- **d'autres organismes et opérateurs à définir**

Le frein actuel réside dans la taille du local que la commune de Morzine pourrait mettre à disposition de la CCHC. En effet, il faudrait environ 100 m² ce qui nécessite de reloger la batterie-fanfare pour avoir la surface requise. Martine PHILIPP précise qu'elle travaille sur ce sujet afin de trouver rapidement une solution. Stéphane PUGIN-BRON précise que le coût de l'investissement est estimé environ entre 150 et 200 000 € HT. Un financement est envisageable par l'État au titre des MSAP (25 %) et par l'Union Européenne au titre des espaces valléens (55 %). Le reste, soit 20 %, pourrait être autofinancé par la CCHC. Il pose la question au conseil de la poursuite dans cette voie ou de l'abandon du projet.

Christophe MUTILLOD souhaiterait connaître les frais de fonctionnement d'une telle structure. Yannick TRABICHET doute de l'engagement de présence sur le long terme des organismes tel que la CAF ou Pôle-Emploi. Henri ANTHONIOZ pense cependant qu'il est nécessaire de développer un tel projet pour le territoire. Jacqueline GARIN rappelle que les MSAP sont mises en avant dans l'acte 2 de la loi Montagne actuellement en préparation.

Le conseil donne son accord pour poursuivre le projet dans cette direction. Toutefois, il souhaite qu'il soit affiner en terme de m² disponible, de plan d'investissement et de frais de fonctionnement avant une décision définitive de réalisation.

5- Marchés publics

5.1 Sel de déneigement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la marché adapté pour la fourniture de sel de déneigement a été attribuée à la société Quadrimex.

5.2 Évacuation des déchets des déchetteries

5 appel d'offres, 1 par déchetterie, ont été lancés pour l'évacuation des déchets. La CAO a décidé d'annuler le marché de la déchetterie de Morzine car une tournure de phrase dans le bordereau des prix est sujette à interprétation et peut être comprise de deux manières différentes. Pour les autres déchetteries, les attributaires sont les suivants :

Déchetterie de Vailly :

- lot 1 – encombrants : Durr
- lot 2 – cartons : Ortec
- lot 3 – ferraille : Deya
- lot 4 – déchets verts : Trigénium
- lot 5 – bois : Deya
- lot 6 – DMS : Valespace
- lot 7 – plâtre : Excoffier
- lot 8 – déchets inertes : Durr

Déchetterie du Biot :

- lot 1 – encombrants : CSP
- lot 2 – cartons : Excoffier
- lot 3 – ferraille : Deya
- lot 4 – déchets verts : CSP
- lot 5 – bois : Excoffier
- lot 6 – DMS : Excoffier

Déchetterie d'Avoriaz :

- lot 1 – encombrants : CSP
- lot 2 – cartons : CSP
- lot 3 – ferraille : Deya
- lot 4 – bois : CSP
- lot 5 – gravats : CSP

Déchetterie des Gets :

- lot 1 – encombrants : CSP
- lot 2 – cartons : Trigénium
- lot 3 – ferraille : Deya
- lot 4 – déchets verts : CSP
- lot 5 – bois : CSP
- lot 6 – plâtre : CSP
- lot 7 – gravats : CSP
- lot 8 – fenêtres : CSP

Jean-Claude MORAND, vice-président aux déchets, souligne que ces nouveaux marchés font apparaître un surcoût d'environ 12 000 € par rapport aux tarifs 2015, ce qui, compte tenu du montant total des dépenses est une augmentation tout à fait raisonnable.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend note de la décision de la CAO et autorise la Présidente à signer les marchés afférents.

6- Finances

6.1 Plan Pastoral Territorial (PPT)

Stéphane PUGIN-BRON présente une demande de subvention à la Région pour l'animation de la 4ème année (sur 5) du PPT Roc d'Enfer. La dépense subventionnable est de 11 700 € (*SEA + régie*) pour une subvention maximum de 7 000 € (*taux de 60%*).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à demander une subvention d'animation du PPT à la Région Rhône-Alpes pour l'année 2016.

6.2 DETR 2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à demander des subventions au titre de la DETR 2015 pour la création de la crèche d'Avoriaz et pour l'étude de faisabilité des zones artisanales.

Jacqueline GARIN précise que la demande pour la crèche de Vailly devra être faite plutôt lors de la DETR 2016, le Préfet privilégiant les opérations démarrant durant l'année qui suit l'attribution de la DETR.

6.3 Fonds de concours voirie pour Seytroux

Stéphane PUGIN-BRON présente la demande de fonds de concours de la commune de Seytroux :

Fonctionnement

Émulsion	19 479,14 € TTC
Fauchage	2 995,14 € TTC
Peinture routière	551,15 € TTC
	23 025,43 € TTC
Fonds de concours fonctionnement	11 500,00 €
Autofinancement CCHC	11 525,43 €

Investissement

Enrobés	8 502,60 € HT
Pont des Granges	7 335,00 € HT
Muret des Granges	3 570,00 € HT
	19 407,60 € HT
Fonds de concours investissement	9 500,00 €
Autofinancement CCHC	9 907,60 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte un fonds de concours de 11 500 € en fonctionnement et de 9 500 € en investissement.

6.4 Budget principal : décision modificative n°3

Stéphane PUGIN-BRON présente la décision modificative n°3. Cette DM permettra le financement du logiciel du RAM et les travaux de la crèche des Gets.

Proposition :

617	- 2 200 €	(réserve RAM)
023	+ 2 200 €	(transfert vers investissement)
2051-59	+ 2 600 €	(logiciel RAM)
2317-25	+ 60 000 €	(travaux crèche)
10222	+ 16 900 €	(FCTVA)
1321	- 7 000 €	(DETR crèche)
1323	+ 20 000 €	(subvention CD 74 crèche)
1328	+ 30 500 €	(subvention CAF crèche)
021	+ 2 200 euros	(prélèvement fonctionnement)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3 du budget principal.

6.5 CDDRA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à demander une subvention à la Région au titre du CDDRA pour l'étude de faisabilité des zones artisanales.

6.6 Récupération de la TVA sur les transports scolaires

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la demande du Conseil Départemental concernant la récupération de la TVA sur les transports scolaires. Pierre HANON, Trésorier de la CCHC, précise que la Direction Départemental des Finances Publiques (DDFIP) n'a pas été associée par le Conseil Départemental à cette opération. Réglementairement, seuls les transports scolaires utilisant des lignes régulières seraient susceptibles de bénéficier de la récupération de la TVA, ce qui dans le cas de la CCHC qui a à la fois des lignes régulières et des transports spéciaux. Il propose à la CCHC de lancer un rescrit fiscal.

